

## CH\_VB 92.083 vom 22. Oktober 1993

Bundesverwaltung, 1993-10-22, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_92.083](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.083)

FR: CH\_VB 92.083 du 22 octobre 1993

IT: CH\_VB 92.083 del 22 ottobre 1993

### Erwägungen

#### E. 22

de pensée et que les différences linguistiques et culturelles s'expriment également dans les prises de position politiques, n'est pas une découverte. Wilhelm von Humboldt n'a-t-il pas écrit que la différence des langues ne réside pas dans celle des "sons et des signes", mais dans celle des "visions mêmes du monde". Cette différence n'est pas apparue pour la première fois lors d'une votation en Suisse, mais elle ne s'était jamais manifestée de manière aussi éclatante auparavant. La commission du Conseil national a donc jugé profitable d'entamer ses travaux par une étude statistique du comportement des différentes régions du pays lors des votations fédérales. Cette étude a été présentée par Wolf Linder, directeur du Centre de recherche en politique suisse, lors de la séance de la commission du Conseil national du 10 février 1993. Il s'agissait, pour la commission, de savoir si le résultat de la votation du 6 décembre était un cas plus ou moins exceptionnel dans l'histoire helvétique ou alors si l'on pouvait mettre à jour des différences qui existaient déjà, auquel cas il était intéressant de connaître l'ampleur de ces différences, d'une part, et les domaines dans lesquels elles se manifestaient, d'autre part. Cela devait permettre de situer les caractéristiques de la votation du 6 décembre 1992 dans un contexte plus global. Les résultats de l'étude du prof. Linder montrent que, de 1972 à 1992, sur 164 votations fédérales, la Suisse romande dans son ensemble a voté 29 fois différemment de la majorité de la Suisse, ce qui représente 18 pour cent des votations. Ce schéma se retrouve dans le tableau 1 qui présente la statistique des résultats divergents par canton par rapport au résultat obtenu au niveau national lors des votations fédérales dans les années 1978-1987: les cantons romands sont parmi ceux qui démontrent la plus haute fréquence d'écart par rapport à la moyenne helvétique. Tableau 1 Nombre des résultats cantonaux divergents; 59 votations dans les années 1978-1987 Jura

#### E. 26

Saint-Gall 8 Neuchâtel 17 Uri 8 Schwyz 16 Zurich 8 Valais 16 Baie-Campagne 7 Genève 13 Grisons 7 Vaud 13 Claris 6 Baie-Ville 11 Nidwald 6 Tessin 11 Schaffhouse 6 Appenzell (Al) 10 Argovie 5 Obwald 10 Berne 5 Appenzell (AR) , 9 Lucerne 2 Fribourg 9 Soleure 2 Thurgovie 9 Zoug 2 Source: Stéphane Hofmann / Alexandre Lâchât: Le Jura contestataire. Analyse des résultats des votations fédérales de ces 17 dernières années dans le Canton du Jura et le Jura bernois, paru dans: P. Hablützel / H. Hirter / B. Junker (Hrsg.): Festschrift für Prof. Dr. Peter Gilg, Forschungszentrum für schweizerische Politik, Berne 1988, p. 49. Il est donc avéré que la Suisse est confrontée de façon non marginale à des situations où une partie minoritaire de la population réagit et se prononce à l'inverse du reste du pays et ceci n'est de loin pas un phénomène nouveau, même s'il a tendance à se renforcer comme nous le verrons plus loin. Et cette partie minoritaire qui se trouve majorisée est, le plus souvent, la Suisse romande. 23

Pour répondre à la deuxième interrogation à savoir les domaines dans lesquels ces différences se manifestent, il s'agit essentiellement de la politique étrangère, la politique énergétique, les transports, la démocratie directe, le fédéralisme (délégation de compétence à la Confédération) et la politique agricole. Si l'on considère le domaine de la politique extérieure qui nous intéresse ici au premier chef, où cinq objets ont été soumis au peuple depuis 1972 - Accord de libre-échange avec la Communauté européenne (1972), les crédits à l'Association internationale de développement (1976), l'adhésion à l'ONU (1986), au F.M.I. (1992) et à l'EEE - on remarque que les cantons romands soutiennent en règle générale ces objets et que l'écart des voix entre la Suisse allemande et la Suisse latine est relativement constant et significatif. Si l'on affine l'analyse, on note une forte acceptation en Suisse latine et un fort rejet dans certains cantons alémaniques, notamment dans les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Glaris, d'Appenzell et des Grisons, ce qui a pour conséquence une forte polarisation entre ces deux groupes de cantons au milieu desquels se trouvent des cantons qui, tels les deux Baie d'une part, et le Valais d'autre part, atténuent l'opposition entre ces groupes. En outre, les différences constatées entre Suisse allemande et Suisse latine s'accroissent depuis 1972 surtout si l'on considère les trois dernières votations en matière de politique extérieure (ONU en 1986, le FMI et l'EEE en 1992), ce qui permet de dire que, statistiquement parlant, le résultat du 6 décembre 1992 n'est pas un hasard, mais s'inscrit dans la suite des dernières votations de politique extérieure dans les vingt dernières années. L'analyse du prof Linder va même plus loin, puisqu'il affirme qu'au vu des chiffres mentionnés, le rapport Suisse alémanique - Suisse romande devrait rester constant dans les années à venir et qu'en conséquence l'opposition constatée dans ce domaine perdurera. La votation du 6 décembre a certes montré la différence entre les régions linguistiques, et s'il y a dans ce sens un fossé, ce n'est pas le seul qui a été révélé. L'étude du prof. Linder s'est donc penchée sur le caractère déterminant de ces facteurs en analysant les résultats de plus de 1800 communes de plus de 500 habitants. A l'aide d'une analyse de régression à variables multiples, il a mis en évidence que la langue est malgré tout le facteur dominant, même si d'autres facteurs entrent en jeu, notamment le fait de résider au centre ou en périphérie, le pourcentage de chômeurs, le niveau de formation, l'appartenance partisane, l'importance du secteur primaire pour reprendre les facteurs les plus marquants. Si l'on retient par exemple ce dernier facteur, on note que dans les cantons romands, le monde agricole a voté d'une manière générale en faveur de l'EEE. Cela corrobore l'hypothèse qui montre que la langue est véritablement le facteur déterminant, étant bien entendu que ce n'est pas la langue en soi qui a décidé de la façon de voter, mais les différences de perception qui se cachent derrière qui font l'objet du chapitre suivant.

### **E. 31**

Les différences sous l'angle de la culture et de l'histoire Nous avons constaté que les statistiques présentées au chapitre précédent démontrent dans une certaine mesure l'existence de divergences d'appréciation de certains phénomènes entre les différentes régions linguistiques, ainsi que son ampleur. Dans la partie qui suit, la commission s'est attachée aux différences culturelles, aux différences de mentalité qui expliquent et qui fondent ces divergences d'appréciation entre les différentes régions. Une remarque préliminaire s'impose avant d'entrer dans le sujet à proprement dit: l'univers des sensibilités, des mentalités, des Weltanschauungen est difficile à décrire à double titre: tout 24

d'abord il est difficile à saisir en lui-même, il se situe souvent au-delà de ce qui peut être dit, et, d'autre part, il faut être conscient du fait qu'en généralisant des phénomènes, en disant que les personnes habitant dans telle ou telle région linguistique réagissent ou pensent de telle ou telle façon, on abolit une partie de leur sens, car ces phénomènes sont par essence à multiples facettes et très individuels. En 1991, la Suisse a fêté le 700<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation: 1291 incarne le moment où le noyau qui allait de venir plus tard la Suisse s'est constitué. Et c'est au XV<sup>e</sup> siècle, après que les villes de Berne et de Zurich se sont jointes à l'alliance des Confédérés que la Suisse et ses habitants sont entrés en tant que nation dans l'histoire du continent européen. Puis elle s'est agrandie, par des conquêtes, par des alliances. Elle a connu des crises, qui ont parfois mis en cause son existence, mais qu'elle a surmontées, comme par exemple la Réformation au XVI<sup>e</sup> siècle. Cet épisode montre que ce qui fut un facteur de division fut aussi, dans une certaine mesure, un facteur d'union au-delà des frontières linguistiques, puisque, comme le dit J.-R. von Salis: (...) Danach wurde die Verständigung zwischen der Zürcher Reformation und der Reformation Calvins in Genf möglich. Augsburger Bekenntnis dort - Helvetische Konfession hier: das ist mehr als ein Symbol, es ist ein historischer Wendepunkt, in dem almanische und welsche Schweiz geistig nahekamen, deutsche Schweiz und deutsche Denkweise einander ferner rückten. On peut remarquer à l'aide de cet exemple que les conflits que la Suisse a connus n'ont jamais recoupé les frontières linguistiques, ce qui fait dire à certains observateurs de la vie historique et politique que si la Suisse existe encore aujourd'hui, c'est parce que ces clivages n'ont jamais été congruents, ne se sont jamais superposés. Le danger que contient en soi le résultat de la votation du 6 décembre est précisément qu'il rende ces clivages congruents, c'est-à-dire qu'il constitue la Suisse romande en un bloc homogène au-delà des différences qui existent entre les cantons romands, bloc qui s'opposerait et se définirait par opposition au reste de la Suisse. Ceci ne doit cependant pas occulter le fait que l'identification à la patrie se fait avant tout pour l'instant au niveau du canton, ce qui se remarque particulièrement bien au niveau des cantons bilingues, tels le Valais et Fribourg, dont les habitants, avant de se réclamer de l'appartenance à une communauté linguistique spécifique, se disent d'abord Valaisans et Fribourgeois. A travers tous les siècles, le mythe fondateur de la Suisse avec une idéalisation des origines et de la légende de Tell ont été des facteurs d'identification très forts jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, également dans les cantons romands. La façon de considérer l'histoire nous confronte d'ailleurs à une différence culturelle fondamentale entre la Suisse alémanique et la Suisse romande que les discussions avant le 6 décembre ont révélée: La Suisse alémanique a une vision très idéalisée de l'histoire du pays, histoire faite de la résistance aux "juges étrangers", donc une vision du pays tournée vers un passé glorieux mythifié. La Suisse romande en revanche, même si elle s'est réclamée très fortement de ces mythes au XIX<sup>e</sup> siècle encore, ne tient plus aujourd'hui à ces mythes comme à des références vivantes. Le fait que ces cantons soient pour la plupart entrés dans la Confédération il y a 175-200 ans environ, même si leurs liens avec celle-ci sont plus anciens, contribue peut-être aussi au fait que leurs habitants s'identifient beaucoup moins à ces mythes que leurs compatriotes des cantons alémaniques. Pour autant, il ne faudrait pas hâtivement en déduire que certains Suisses sont plus patriotes que d'autres, que cette façon différente d'appréhender l'histoire du pays a pour conséquence que certains Suisses sont plus "suisse" que d'autres. Ce qui ne signifie pas non plus que tous les Suisses ont le même rapport à la patrie. En effet, les Romands se définissent, s'identifient, se comprennent 25

non pas par rapport à eux-mêmes, c'est-à-dire par rapport à une identité qui leur serait propre, mais par rapport à un ensemble beaucoup plus large dont ils font partie, à savoir la Suisse. Car ce qui unit la Suisse romande, bien plus que sa langue qu'elle partage avec des pays étrangers, c'est que parmi toutes les régions francophones, elle est la seule qui est suisse. De leur côté, les Alémaniques se définissent, s'identifient par rapport à un ensemble beaucoup plus large, dont ils ne font pas partie et avec lequel ils entretiennent des rapports de type économiques et culturels très étroits, qu'est le monde germanique dans son ensemble, et en particulier avec l'Allemagne. Si le rapport que les citoyens des différentes régions linguistiques entretiennent avec le pays est difficile à cerner, il convient cependant d'ajouter que bien que la Suisse romande se sente suisse, il n'est pas loin de penser que la Suisse parle français, ce qui est aussi vrai inversement pour les • Suisses alémaniques, ce qui constitue une source de difficultés dans la compréhension réciproque. Cela nous amène à la différence suivante qui est une simple donnée historico-géographique, mais qui joue un rôle considérable dans les relations que les différentes régions de notre pays entretiennent entre elles: les voisins des Suisses. Les cantons latins sont tous, à l'exception des deux cantons bilingues de Fribourg et de Berne, des cantons frontaliers, et ont pour voisins la France et l'Italie. Les relations des Romands avec la France ne sont en règle générale guère problématiques, les Romands parlent la même langue que les Français et si ceux-ci se moquent volontiers des locutions, de l'accent des Romands, c'est au même titre que les Bretons ou les Provençaux sont souvent taquinés pour les mêmes raisons. Par contre, les relations des Alémaniques avec les Allemands sont beaucoup plus compliquées, elles sont entre autres marquées par le traumatisme de la Deuxième Guerre mondiale, traumatisme qui ne doit pas occulter le fait que l'histoire perturbée de ces relations est plus ancienne. En fait l'histoire de ces relations est en dents-de-scie; il y a eu des périodes où la Suisse alémanique s'est ouverte à l'Allemagne et d'autres où le rejet a été très net. Par exemple, vers 1815/40, à l'époque de la formation du Zollverein, il était évident pour les Allemands que la Suisse alémanique devait en faire partie, et ils l'ont proposé avec beaucoup d'arrogance, ce qui a provoqué un refus catégorique des Suisses qui n'ont même pas voulu entrer en matière. Les exemples pourraient être multipliés, mais ils démontreraient en fin de compte les efforts de la Suisse alémanique de se démarquer de l'Allemagne, de se montrer autres que ceux du "grosser Kanton" tout en mettant en évidence la forte réceptivité de la Suisse allemande à l'égard de certaines influences ou modes provenant d'Allemagne. A titre d'exemples, citons le problème de la "mort" des forêts, thème qui a trouvé un grand écho en Suisse allemande et qui a eu beaucoup moins d'impact en Suisse romande; dans ce cas, la Suisse allemande a été particulièrement réceptive à une préoccupation qui a eu un grand écho en Allemagne, mais qui n'en a pas eu ni en France ni en Italie, raison pour laquelle la Suisse romande et italienne n'ont pas réagi. L'exemple de la catastrophe de Tchernobyl est frappant lui aussi parce que la Suisse a à nouveau réagi à l'image de ses voisins: nous avons tous vu des images des marchés dans le Bade-Wurtemberg où les marchands couvraient leurs étals pour les protéger alors qu'à quelque kilomètres de là, sur les marchés d'Alsace, personne ne prenait de précautions particulières. Ainsi en fût-il en Suisse où la Suisse romande s'alarme dans une moins grande mesure que la Suisse alémanique. Cela a des conséquences évidentes sur les relations internes car si les Suisses alémaniques s'efforcent de se distinguer des Allemands notamment par la langue en utilisant un de leurs dialectes, cela complique le dialogue avec les autres entités linguistiques du pays.- A propos de langues, nous pouvons remarquer que le fait que le français a été une "lingua franca" parlée sur plusieurs continents a ouvert les régions francophones au monde, alors que l'allemand qui

est en train de devenir une "lingua franca" dans l'Europe de l'Est est essentiellement centré sur l'Europe. Jusqu'à la moitié du siècle passé, les relations entre le Tessin et les Etats qui allaient devenir italiens étaient excellentes, puisque par exemple en Lombardie, les Tessinois jouissaient des mêmes droits que les Lombards. C'est à partir de la moitié du siècle dernier et jusqu'à la fin de la Seconde

26 Guerre mondiale que les relations se sont détériorées pour devenir très tendues. Le soutien des imprimeries tessinoises au mouvement du "risorgimento" italien contre le blocus autrichien du général Radetzki, la création de l'Etat italien qui a eu pour conséquence les premières frontières nationales, puis la Première Guerre mondiale, le fascisme qui l'a suivie et la Seconde Guerre mondiale, sont autant de facteurs qui ont contribué à couper le Tessin de l'Italie et qui ont marqué profondément les Tessinois. Il convient aussi de rappeler que, parallèlement, des efforts particuliers ont été entrepris en Suisse pour consolider les "sentiments suisses" des Tessinois, suisses depuis 1803 seulement. Ces efforts ont été intensifiés pendant la période du fascisme, parce que, au nom de "l'italianità", les mouvements fascistes italiens et tessinois ont essayé de joindre le Tessin à l'Italie. L'effort a été déployé au niveau politique et au niveau culturel, en promouvant même une identification à des traditions qui n'étaient pas vraiment telles et en produisant des oeuvres folkloriques (cf. "Sacra Terra de G. Calgari et Mantegazza). Donc, en plus des difficultés ou des coupures des relations politiques et culturelles avec l'Italie, il y a eu un repli du Tessin sur lui-même provoqué délibérément par le projet de politique culturelle mis en place afin de sauver le Tessin du danger fasciste. La fin de la Deuxième Guerre mondiale a permis la reprise des relations, mais celle-ci s'est faite très lentement et de façon incomplète. Les relations économiques ont tout d'abord été rétablies et ont connu un développement rapide et continu. Les relations culturelles ont repris assez vite, mais n'ont engagé qu'une mince fraction de personnalités du monde de la culture. Quant aux relations politiques transfrontalières, elles ont tardé à se développer et il faudra attendre les années 70 pour que quelque chose commence dans ce processus. Malgré les immigrés italiens, les mariages "mixtes", les achats fréquents en Italie et les vacances au bord de la mer, les relations d'une large majorité des Tessinois avec les réalités italiennes restent troubles et difficiles. Ces relations présentent des analogies certaines avec celles qu'entretiennent les Suisses alémaniques avec l'Allemagne, ce qui pourrait éventuellement expliquer la similitude des résultats du 6 décembre 1992. Le fait d'appartenir à des mondes culturels différents avec leurs traditions propres a encore d'autres implications qui se sont manifestées le 6 décembre. Nous pensons ici à l'image que les citoyens ont du politique. Comme l'ont mentionné certains experts, le Suisse alémanique est un citoyen qui n'aime pas être gouverné, car il estime, en définitive, être le gouvernement. Il attend donc des gouvernements plus administratifs qu'exécutifs, alors qu'en Suisse romande il y a une attente de gouvernements qui gouvernent. Les différences culturelles ne peuvent pas être éliminées, par des décisions politiques par exemple, mais il est évident aussi que vivre ensemble sera de plus en plus difficile si les citoyens des différentes régions ne voient plus leur avenir converger. Pourtant la Suisse doit (re-)devenir consciente de la chance, de l'enrichissement que constitue le fait de voir cohabiter plusieurs cultures, car les cultures vivent aussi de l'échange, de la découverte de l'autre, de la curiosité de l'autre. Et en fait découvrir à l'occasion de cette votation que nous avons des sensibilités différentes entre Suisses alémaniques et Suisses romands, entre habitants des villes et des campagnes, entre jeunes et vieux n'est-ce pas méconnaître la Suisse? La Suisse qui n'est pas une nation au même titre que l'Allemagne et la France, n'est-elle pas une volonté de vivre ensemble dans le respect

réci-proque? Cela n'en constitue pas moins un défi constant et les exemples de pays qui s'entre-déchirent avec les conséquences souvent dramatiques que cela implique ne manquent pas. Ce qui apparaît préoccu- pant depuis le 6 décembre, ce ne sont pas ces différences qui ont toujours existé, mais le fait qu'elles ne sont désormais plus perçues sous l'angle du complémentaire, mais sous l'angle du con- traire, autrement dit qu'elles ne sont plus vécues sous l'angle de ce qu'elles peuvent s'apporter mutuellement, mais sous l'angle de ce qui les oppose. Et le fait d'opposer des cultures implique le fait d'établir une classification de celles-ci, ce qui peut devenir très dangereux. 27

## E. 32

54 L'attitude des Romands face aux dialectes suisse alémaniques "On ne peut guère demander à un Romand de reconnaître à un patois, qu'il considère comme une forme linguistique dégénérée, la fonction d'une langue susceptible de tout expliquer et de tout exprimer." On ne pouvait manquer de se rappeler cette constatation d'un linguiste (R. Ris) en sui- vant la discussion dans le cadre de la commission. Il est évident que le suisse allemand représente la cause de nombreux problèmes de communication entre Suisses alémanique, Romands et italo- phones. Cependant, il ne s'agit pas uniquement d'un problème de communication, mais également d'un problème de compréhension, comme le montre la citation suivante de la romancière finlan- daise Lus Laukkarién: "Je croyais que tout Suisse peut parler l'allemand s'il le veut bien. Mais pourquoi si peu d'entre eux le veulent-ils? Et pourquoi ceux qui s'y mettent avec courage ne tardent pas à revenir dans le feu de l'action au dialecte? Comme si le dialecte n'existait que pour embêter les étrangers!" "Comme si le dialecte n'existait que pour embêter les latins" aurait pu écrire également cet écri- vain et ainsi exprimer ce que ressentent nombre de Romands et d'italophones. Ceux-ci se plai- gnent d'ailleurs à juste titre, lorsqu'ils reçoivent une réponse en dialecte, peu compréhensible, à leurs questions formulées en allemand ou lorsque des Suisses alémaniques parlent en dialecte sans tenir compte de leur présence. Cependant, ils montreraient moins d'irritation et plus de compré- hension s'ils réalisaient le rôle de véritable langue maternelle joué par le dialecte. C'est ainsi que le formule un Suisse italo- phone, Flavio Zanetti, lequel déclare n'avoir jamais oublié cette réflexion de son professeur à l'Université de Berne: "Le suisse allemand n'est pas un dialecte comme les dialec- tes lombard ou tessinois, mais une véritable langue (..), parlée par tous indépendamment de leur origine ou de leur profession. Cet avis semble avoir été partagé au-delà des frontières, comme en témoigne une citation de Grimm, qui écrit en 1854, dans la préface du *Deutsches Wörterbuch* (Dictionnaire allemand): ce- lui-ci (le dialecte suisse) représente plus qu'un simple dialecte, formé par la liberté de langage du peuple; la Suisse a produit depuis toujours des livres marquants, qui perdraient une partie de leur charme si les nuances ou les accents de la langue locale venaient à manquer". Voilà pourquoi les Suisses alémaniques ne comprennent guère le voeu, exprimé au sein de la commission, de ne les voir pratiquer plus que l'allemand en dehors de leur sphère privée. La plupart d'entre eux vivent bien la situation linguistique actuelle, autrement dit, la population n'entend pas remettre celle-ci en question. C'est ainsi que J.-R. von Salis a rétorqué à cette proposition: "Si j'avais parlé en alle- mand à Friedrich Dürrenmatt, il aurait répondu (en suisse allemand) "Bisch Du verrückt worde?" (Tu es devenu fou?). Au fur et à mesure que grandit la réticence des Suisse alémaniques envers l'usage de l'allemand, la motivation des Romands diminue face à l'apprentissage d'une langue réputée difficile. Le prestige de la culture française connaît par ailleurs un déclin, et parallèlement l'envie d'apprendre le fran- çais: Si, voilà 30 ans, les chansons de Georges Brassens et de Gilbert Bécaud étaient dans le vent, si

on lisait Sartre, Beauvoir, Camus et on admirait le style Gauloises avec béret et les 2CV, l'inté- rêt des jeunes Suisses alémaniques s'est déplacé vers la sphère culturelle, anglo-saxonne. Les clas- ses suisses alémaniques se désintéressent tout autant du français que les classes romandes de l'al- lemand. On se plaint de part et d'autre des difficultés grammaticales et on s'imagine par contre que l'apprentissage de l'anglais est plus aisé. Il va de soi que ce phénomène engendre un fossé toujours plus large entre les régions linguistiques. Le recours accru au dialecte entraîne un relâchement progressif de la maîtrise de l'allemand, quel- ques membres de la commission, parlementaires de longue date, confirment cette objection sou- vent avancée sur la base de leurs observations effectuées dans le cadre des conseils. Cette thèse 3 Feuille fédérale. 146e année. Vol. I

### **E. 33**

est contredite par R. Schläpfer, qui a rassemblé au cours de ses recherches des déclarations de la deuxième moitié du siècle dernier et a constaté la présence de plaintes du même genre. Il en tire la conclusion que la situation ne se présentait guère mieux à cette époque et que l'allemand s'est toujours avéré un handicap pour les Suisses alémaniques. Rien ne prouve par conséquent la dimi- nution constante de la compétence linguistique. Pourtant, la voie vers l'autre et sa culture passe par la langue de celui-ci. Chacune de nos commu- nautés linguistiques devrait ressentir envers l'autre "de la curiosité et de l'émerveillement comme envers des cultures plus éloignées" (U. Windisch). La question de savoir comment éveiller cette curiosité s'est aussi posée au sein de la commission: les domaines de la formation et des médias pourraient fournir une solution à-ce problème et ouvrir ainsi la voie à une meilleure compréhen- sion et à une meilleure communication. Deux articles constitutionnels, l'un sur la culture et l'autre sur les langues, qui feront bientôt l'objet d'une votation populaire, revêtent une grande importance symbolique. L'article sur les langues met l'accent sur le rapprochement entre les communautés lin- guistiques. Ces deux articles peuvent et doivent exercer une fonction de cohésion nationale au sens de la réponse du Conseil fédéral du 17.2.1993 à la question ordinaire Gadiet ou dans l'avis sur la motion Rhinow (92.3493): "une politique de rapprochement des communautés linguistiques dans le sens d'une fonction de cohésion nationale représente une tâche fondamentale et constante de la Confédération au niveau institutionnel". 6 Domaines de la formation et des médias Le clivage actuel entre les communautés linguistiques provient avant tout d'une méconnaissance et d'une d'indifférence réciproques et non d'un conflit dû au "fossé des langues". Comme l'écrivait Friedrich Dürrenmatt en 1966: "En fait, ce n'est pas une relation. Nous vivons les uns à côté des autres, mais pas ensemble. Ce qui manque, c'est le dialogue, la communication entre Suisses alémaniques et Romands, ce qui manque, c'est même une curiosité réciproque, ce qui manque c'est l'information." Eveiller un intérêt mutuel, apprendre à se connaître, à s'accepter les uns les autres, trouver une voie sinon vers une vie communautaire, tout au moins vers une meilleure coexistence: telle est l'étendue des tâches qui incombent, en plus de l'acquisition d'une compétence linguistique, aux écoles, Ions degrés confondus, ainsi qu'aux médias. Sans efforts en vue d'un respect et d'une compréhension réciproques, nous ne pourrions guère préserver notre multiculturalité (sans négli- ger pour autant les autres langues et cultures auxquelles nous avons accès). Si la communication devait jouer le rôle d'une partition musicale, la langue représenterait alors l'instrument de musique nécessaire à son interprétation. C'est ainsi que les commissions ont pour- suivi leur discussion dans le domaine de la formation et des médias. "Suisse allemand et allemand: chacun à sa place": telle était la devise du "Deutschweizerisches Sprachverein" (association linguistique suisse alémanique) en 1938. Personne ne la contesterait

actuellement, mais on ne sait plus très bien aujourd'hui quelle est la place de chacune de ces formes linguistiques dans les écoles et les médias. Le phénomène nouveau n'est pas l'usage du dialecte dans la vie de tous les jours en Suisse alémanique, mais son emploi plus fréquent dans les écoles et les médias.

#### **E. 34**

Il incombe aux écoles et aux médias de rappeler aux Suisses l'existence de quatre langues nationales dont le suisse allemand, en dépit de son importance, ne fait pas partie. Les personnalités du monde politique sont appelées à donner l'exemple en la matière! 61 Médias 611 Radio et télévision La tâche essentielle attribuée à la radio et à la télévision dans le domaine du rapprochement entre les communautés linguistiques est clairement définie par la concession SSR du 18 novembre 1992: Art. 3 : Dans l'ensemble de ses programmes de radio et de télévision, la SSR remplit son mandat en diffusant des programmes de même valeur dans toutes les langues officielles. Elle y encourage la compréhension mutuelle et les échanges entre les régions du pays, les communautés linguistiques et les cultures..." Les programmes de radio et de télévision dans les langues officielles et les programmes partiels en romanche ont pour mission de mener à bien cette tâche. Les médias rendent compte (plus souvent depuis le 6 décembre 1992) d'informations concernant les autres régions, reprennent des reportages en provenance de ces mêmes régions et diffusent des émissions susceptibles de contribuer au renforcement de la cohésion nationale. Ces efforts sont certes appréciés, mais de l'avis de la commission, la radio et la télévision devraient multiplier leurs efforts afin d'intégrer et de développer, dans leurs compte rendus concernant la politique, la culture, l'économie et le quotidien, des reportages en provenance d'autres régions linguistiques. Elles devraient aussi donner plus souvent la parole à des personnalités politiques d'autres régions linguistiques. (Le public prêterait davantage d'attention aux programmes de radio et de télévision des autres régions, si les journaux les plaçaient plus en évidence et, abstraction faite de quelques exceptions louables, non pas après les programmes des chaînes étrangères.) • Personne ne contestera en outre que la SSR fait preuve d'une solidarité exemplaire du point de vue de l'organisation et des finances; en effet, une part considérable du produit des redevances et de la publicité provenant de Suisse alémanique est versée aux autres régions. al • f i r Population selon les groupes linguistiques 65% 18,4% 9,8% 0,8% Répartition du budget SSR 42,1 33 23,7 1,2 Au cours de l'audition de représentants des médias par la commission du Conseil des Etats, les langues et non pas les thèmes ont à nouveau fait l'objet d'une vive controverse (la discussion s'est concentrée sur la télévision). "Chaque forme à sa place": comment interpréter cette exigence? La concession SSR ne laisse aucun doute à ce sujet: Art. 3, al. 6: En règle générale, les émissions d'informations importantes qui intéressent un public au-delà de la région linguistique et hors des frontières nationales ne doivent pas être présentées en dialecte: ce principe s'applique en particulier aux bulletins de nouvelles diffusés au niveau de la région linguistique.

#### **E. 35**

La répartition de l'allemand et du dialecte dans les émissions de radio et de télévision suisses alémaniques a toujours été un sujet de discussion. Dès le début, les programmes de l'émetteur de Beromünster et de la télévision ont attribué des places aux deux formes linguistiques, le choix s'effectuant selon le thème de l'émission et l'audience visée. Les directives de l'émetteur de Beromünster étaient les suivantes: allemand pour les nouvelles, les sujets d'actualité internationale, scientifique, théologique, culturelle et littéraire; dialecte

pour les thèmes touchant au quotidien, à la sphère privée et à la culture populaire. La télévision applique des critères semblables. Certains membres de la commission ont regretté que les prescriptions de la concession ne soient pas suivies avec assez de rigueur, et que des émissions d'information ("Freitagsrunde"), des débats télévisés ("Zyschtigs-Club"), des interviews dans le cadre de "10 vor 10" (téléjournal) continuent d'être diffusés en dialecte. Les partisans d'un usage accru de l'allemand dans certaines émissions s'exposaient au reproche selon lequel il s'agit d'une idée sortie tout droit de l'esprit des "politiciens et des professeurs", le choix de la langue ne contribuant guère à la cohésion nationale en raison de la faible part de marché dont la chaîne DRS jouit en Suisse romande et au Tessin. Certains ont par ailleurs souligné que les émissions en dialecte représentent un avantage unique face à une forte concurrence étrangère, car elles correspondent mieux à la sensibilité des spectateurs suisses alémaniques. La commission ne s'est guère ralliée à cette optique: elle ne considère pas uniquement "les 100 appareils de télévision réglés sur DRS dans les salons des Allemands ou des Suisses alémaniques exilés dans d'autres régions linguistiques", mais la population suisse alémanique toute entière. La question des parts de marché de la chaîne DRS en Romandie et au Tessin ne joue qu'un rôle secondaire aux yeux de la commission, mais il importe, selon elle, que les émissions d'information de la télévision suisse alémanique soient accessibles à toutes les personnes résidant en Suisse qui maîtrisent la langue allemande. Les médias ne doivent jamais oublier que leur public ne se compose pas uniquement de Suisses alémaniques. En supposant qu'une Tessinoise s'installe à Granges, un Grison italoophone à Baie ou un Genevois à Gossau et qu'ils désirent se familiariser avec leur nouvel environnement, le rôle d'intégration joué par les médias s'avère alors essentiel. Si ces personnes désirent écouter ou voir une émission d'information et que celle-ci n'est pas diffusée en allemand, qu'ils auront appris à l'école, ils se sentiront rejetés et même exclus. Des considérations d'ordre économique ne peuvent justifier l'existence de telles situations pour le moins fâcheuses. Le fait d'exclure les minorités d'un thème d'importance nationale représente une attitude blessante, dont les inflexions mélodieuses d'un dialecte ne parviennent pas à compenser les effets. •-^ En cas d'événement exceptionnel, connaître l'avis des médias d'autres régions linguistiques peut se révéler très instructif. Entendre comment des thèmes communs à tous les Suisses sont débattus à l'échelon national peut s'avérer passionnant et permettre de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté. On pourrait également envisager la diffusion d'émissions politiques préparées et animées conjointement par des journalistes des quatre régions linguistiques de notre pays. Pour atteindre le but recherché, la télévision alémanique devrait diffuser de telles émissions en allemand. La commission doute que les téléspectateurs lorsqu'ils regardent des émissions sur la politique nationale soient d'abord intéressés par la langue. Un usage accru du dialecte diminue par ailleurs l'impact des médias. Comment des Suisses alémaniques concernés réagiraient-ils si par exemple un débat sur la place de la femme dans l'économie, retransmis par la TSI, se poursuivait soudain en dialecte tessinois? Ou s'ils ne comprenaient plus un mot d'une émission. "Table ouverte" sur le chômage, la discussion se déroulant en patois?

### **E. 36**

Les membres de la commission n'entendent pas jouer le rôle de "missionnaires" ou d'apôtres de la langue allemande, ou imposer un diktat sur l'élaboration des programmes, ils désirent simplement que la concession SSR soit respectée de manière à prendre en compte l'exigence visant au rapprochement des diverses communautés linguistiques. Il est réjouissant de voir que ces considérations ont trouvé un écho au delà des murs du Palais fé-

déral, ce dont la commission du Conseil des Etats a pris connaissance avec satisfaction à la suite de l'échange médiatique du début de l'été. La SSR a annoncé qu'à partir de septembre 1993, di- vers débats diffusés par la Télévision Suisse Romande (TSR) et par la télévision suisse alémanique (DRS) seraient retransmis en traduction simultanée, ceci afin "de jeter des ponts" et de contribuer "au rapprochement entre les diverses régions linguistiques". Cette mesure remplit l'une des exi- gences essentielles formulées par la commission. "Chaque forme à sa place": le fait que les possibilités en matière de communication se soient non seulement modifiées, mais aussi diversifiées, a élargi le champ de la langue parlée ainsi que l'im- pact des dialectes; en conséquence, les Romands se trouvent plus intensivement en contact avec le suisse allemand à l'heure actuelle. La radio et la télévision permettent actuellement aux Suisses alémanique de mieux connaître qu'auparavant leurs différents dialectes. Il ne s'agit pas de disputer aux dialectes leur place dans les médias. En effet, ils ont acquis un droit de cité, ils contribuent au renforcement des identités régionales, ils reflètent la structure fédéraliste de notre pays, ils vont de pair avec la diversité culturelle, autant de fonctions que personne ne leur contestera. Cependant, d'après la devise "chaque forme à sa place", leur place ne se trouve pas, comme le demande la concession, dans les émissions d'information. En utilisant le dialecte à l'échelon national, les Suisses alémaniques se coupent des francophones et des italophones. L'analyse du dernier recensement a montré que les réticences face à l'emploi de l'allemand persis- tent en Suisse alémanique. "Continuez à exiger l'usage du bon allemand", exigeait un journal ro- mand voilà quelques semaines. La radio et la télévision pourraient s'efforcer de réhabiliter l'alle- mand outre-Sarine et de convaincre les Suisses alémaniques de renoncer à adopter des inflexions allemandes lorsqu'ils parlent, tentative souvent infructueuse et donc décourageante, et de ne pas avoir honte de leur accent suisse. "Pourquoi ne pas se réjouir du charme d'un "bon allemand" avec l'accent suisse?" demandait l'été dernier une journaliste romande en guise de réponse à l'article véhément du rédacteur en chef de la chaîne de télévision DRS. Les Romands pourraient également tenter, tâche certes peu aisée, de persuader les Suisses alémaniques que leur allemand peut avoir autant de charme que celui d'un Munochois ou d'une Viennoise. S'ils réussissaient dans cette entreprise, une brèche importante se- rait alors ouverte dans les murs qui nous séparent! Au cours de la discussion, la commission avait pleinement conscience que la législation relative à la SSR ne se contente pas de formuler des directives sur l'usage de la langue, mais qu'elle exige également que la SSR soit gérée comme une entreprise. La SSR ne peut satisfaire à ces deux exi- gences que dans la mesure où elle peut trouver un moyen terme entre réduire les programmes à une simple marchandise et créer des "perles" élitaires et donc inutiles. Cependant, l'idéalisme ne suffit pas et le financement joue un rôle décisif dans la réussite de cette entreprise. Les commissions reprennent une exigence, également présentée au Conseil national sous la forme d'une initiative parlementaire, à savoir la garantie qu'au moins un programme de radio dans cha- cune des trois langues officielles puisse être capté dans toute la Suisse.

### **E. 37**

La nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) prévoit les dispositions suivantes: Art. 28, al. 2, LRTV: (RS 784.4) "Un programme de radio dans chacune des langues allemande, française et italienne est transmis sur l'ensemble du territoire suisse, dans la mesure où la diffusion de programmes locaux et régionaux le permet. A cet effet, il y a lieu d'utiliser les fréquences supplémentaires disponibles". Il ne faut pas oublier que le Parlement, lors des délibérations sur cette loi, a clairement donné la priorité aux radios locales. Au cours du

long débat du 5 octobre 1989 sur cet objet au Conseil national, une nette majorité des parlementaires s'est ralliée à ce genre de déclarations: "On ne tiendra compte de la Suisse romande et du Tessin que dans la mesure où l'existence d'un réseau de radios locales sera garantie" ou "Il serait disproportionné de refuser aux radios locales un droit à l'existence ou de limiter celui-ci à une diffusion par câble au nom d'un soi-disant respect de l'identité nationale" (BO p. 1649 et p. 1652). Le Conseil des Etats a approuvé sans discussion la version du Conseil national. Cette décision claire et nette en faveur des radios locales représentait également une décision préjudiciable aux minorités linguistiques. Les Chambres se seraient peut-être prononcées différemment après le 6 décembre 1992. Les "fréquences supplémentaires disponibles" ne le sont pas encore. Le Conseil fédéral a toutefois chargé les PTT d'étudier la mise au point de dispositifs techniques appropriés afin de remplir dans une large mesure le but fixé par le législateur. Ces travaux ne sont pas encore achevés. 612 Presse "On a toujours considéré la création des journaux trilingues comme une planche de salut. D'accord. Cependant, il ne faut pas seulement se préoccuper du contenu de tels journaux, mais aussi du goût de leurs lecteurs." .... Nos journaux alémaniques devraient publier des traductions d'articles écrits par des journalistes romands. Un autre mode de pensée peut compléter et vivifier notre propre point de vue ... En bref, une goutte de Romandie dans notre pragmatisme, un peu sec ne nous ferait pas de mal". Telles étaient les réflexions de Spitteler en 1914; peut-on les considérer comme dépassées en 1993? Une goutte d'eau de l'Aar dans le Tessin, une goutte de la Thur dans le Léman ne ferait pas de mal non plus ... Plusieurs journaux suisses ouvrent régulièrement leurs colonnes à des chroniqueurs d'autres régions linguistiques. Puisse cet exemple faire école! Et pourquoi un politicien tessinois n'écrirait-il pas des éditoriaux dans un journal romand et un Romand dans un quotidien de Suisse orientale? De tels échanges pourraient poser les jalons d'une meilleure communication sur le plan politique au-delà des frontières linguistiques, renforcée par une revue de la presse helvétique. Il faudrait aussi encourager les échanges de brefs articles. L'envoi de correspondants dans d'autres régions se révèle trop coûteux, en particulier pour de petits journaux. Ils sont donc tributaires d'une agence. L'ATS, en tant qu'unique agence de presse travaillant dans les trois langues officielles, permet d'assurer un échange d'informations entre les régions. Les médias devraient profiter plus souvent de ce genre de services. On pourrait envisager la possibilité d'instituer un soutien de la Confédération qui aurait sa base dans le nouvel article sur les langues encore en suspens. Les agences de presse de nos voisins bénéficient, quant à elles, de généreux subsides pour des raisons de politique intérieure et extérieure (l'AFP est subventionnée à 50 % par l'Etat français). Dans la formation des journalistes également, on pourrait attacher une plus grande importance à la collaboration entre les diverses régions linguistiques de

### **E. 38**

même qu'améliorer les connaissances personnelles et les contacts en procédant à des échanges de stagiaires. 62 La formation. Acquérir davantage de connaissances sur les autres cultures constitue la clef d'une meilleure compréhension entre les quatre régions linguistiques. Ce savoir peut être dispensé dans toutes les salles de classe, dans les écoles professionnelles, dans les salles de cours. Les écoles peuvent assumer cette tâche d'introduction à la culture helvétique dès le niveau élémentaire. La sensibilisation à la richesse, à la diversité et aux différences de la Suisse multilingue, la curiosité et l'intérêt de l'autre doivent être éveillés et entretenus dans ce cadre. Ce facteur de culture politique essentiel doit être transmis par des moyens pédagogiques. Le fait d'ouvrir les esprits aux spécificités des quatre régions compte parmi les tâches principales de l'école à tous les

niveaux. Il ne suffit pas de connaître quelques particularités touristiques, pittoresques et culinaires ou les curiosités des différentes régions, de savoir que l'Engadine est la patrie de Schellenursli, que les camélias fleurissent au Tessin, que des montres sont produites dans le Jura, que des vignobles poussent à Genève. Les commissions n'aimeraient pas que leurs propositions relatives au domaine de la formation et de l'école soient considérées comme une ingérence dans le domaine de compétence des cantons, mais plutôt comprises comme des recommandations. Celles-ci ont leur origine avant tout dans des discussions avec des représentants de la CDIP. 621 Echanges La voie la plus appropriée en vue d'atteindre les buts que nous avons mentionnés s'appelle rencontres ou, pour transposer ce concept dans le domaine de la formation, échanges. Encore une fois il ne s'agit pas d'une constatation nouvelle. Cependant, il ne faut pas relâcher les efforts en vue de faire du contact, des rencontres et des échanges une nécessité absolue, pour démolir le "mur de l'indifférence" et pour que la diversité ne soit pas vécue comme un obstacle mais plutôt comme un enrichissement. Les commissions entendent par conséquent soutenir tous les efforts qui vont dans ce sens. Beaucoup de choses ont déjà été réalisées dans ce domaine, avant tout par la fondation CH que nous avons déjà mentionnée, dont les statuts contiennent notamment le mandat de veiller "avec une attention particulière aux bons rapports entre les régions linguistiques de la Suisse", de favoriser les échanges déjeunes, de classes et d'enseignants. Dans son rapport d'activités 1991, la fondation CH affirme que "l'échange (...) s'avère, hier comme aujourd'hui, être le meilleur moyen de promouvoir l'intérêt et la compréhension pour la diversité linguistique et culturelle en général et particulièrement en Suisse." La contribution de la Confédération à la fondation CH s'élève actuellement à 20'000 francs par an. La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a publié voici plusieurs années des recommandations visant à encourager les échanges d'élèves et d'enseignants de toute la Suisse, afin de pallier le manque de connaissance et l'indifférence réciproques. Elle a même renouvelé et étendu ces recommandations, en collaboration avec les directeurs cantonaux de l'économie responsables de la formation, le 18 février 1993, date à laquelle la commission de la compréhension du Conseil national siégeait au Château de Waldegg. Les recommandations incluent désormais aussi les échanges internationaux. A l'époque où une classe gymnasiale de l'Oberland bernois fait un échange avec Pékin, on peut comprendre que Payerne ou Biasca n'exercent qu'une attrac-

### **E. 39**

tion moindre sur les jeunes générations. En effet, les classes secondaires sont de plus en plus tentées de pratiquer des échanges au-delà des frontières nationales. En conséquence les enseignantes et enseignants des niveaux élémentaires doivent s'employer à favoriser les contacts et les rencontres à l'intérieur de la Suisse. Les commissions attendent que les recommandations de la CDIP et des directeurs cantonaux de l'économie publique soient considérées favorablement dans tous les cantons et soutenues dans la mesure de leurs moyens. Depuis 1991, les échanges interculturels pour les apprentis sont fortement encouragés par la fondation CH, ce que les commissions apprécient et appuient, puisque les jeunes qui suivent une formation professionnelle ont été plutôt désavantagés jusqu'ici dans ce domaine. La traditionnelle année en Romandie, autrefois presque un passage obligé pour les jeunes Suisses alémaniques, est devenue aujourd'hui presque une exception, ce qui est considéré par beaucoup comme une perte. Cette année en Romandie a certainement donné à beaucoup l'occasion de se familiariser avec un autre mode de vie et leur a laissé un souvenir mémorable; d'autres ont vécu des expériences peu favorables au rapprochement.

Ces constatations sont aussi valables pour les Romands qui ont connu des expériences analogues en Suisse allemande. Et combien de ces jeunes ont dû faire ce voyage sans parler un seul mot de la langue? La perte de cette tradition est com- pensée en bonne partie par un enseignement plus intensif des langues étrangères à l'école. - Les échos de la nouvelle institution des "Neue Welschlandjahr" sont tout à fait positifs et rencontrent de plus en plus de succès. Les jeunes filles travaillent comme auparavant dans un ménage, mais elles ont l'occasion de se rendre à l'école deux jours par semaine. Une des suggestions émises dans la commission du Conseil national, mais qui n'a pas été trans- formée en proposition, concerne la possibilité de favoriser les échanges de jeunes chômeurs au moyen des indemnités versées par l'assurance-chômage. Le Conseil fédéral s'est fixé comme but, dans son programme de législature 1991-1995, un enga- gement accru dans le domaine de l'échange des jeunes. La loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires du 6 octobre 1989 permet à la Confédération de soutenir des organisations de jeunesse présentes sur l'ensemble du territoire. Un programme d'échange comparable à celui de "Jeunesse pour l'Europe", conçu au niveau fédéral, pourrait donner de nou- velles impulsions aux échanges de jeunes. C'est pourquoi le Conseil fédéral sera prié d'examiner cette possibilité. Les commission sont conscientes que les recommandations verbales n'apportent guère plus que quelques gouttes d'eau au Rhône ou au Rhin! Ce qui est importe dans de tels projets, ce sont avant tout les moyens financiers. Dans le domaine des universités, des exemples encourageants peuvent être mentionnés, comme l'accord entre les universités de Neuchâtel, Fribourg et Berne, qui ont harmonisé en partie certains programmes d'études et donné ainsi aux étudiants et professeurs de nouvelles possibilités d'échan- ges. Mentionnons encore l'arrêté fédéral du 22 mars 1991 (RS 414.41) qui encourage la mobilité en Suisse au moyen d'un programme spécial. Mais la mobilité qui devrait résulter de cette mesure ne sera satisfaisante que dans la mesure où la coordination entre les diplômés des différentes uni- versités aura fait des progrès et sera devenue réalité.

#### **E. 40**

622 Les langues Dans le chapitre qui précède, la langue était toujours présente en arrière-plan; comme nous l'avons écrit maintes fois, elle reste le "véhicule" de la compréhension. Notre système éducatif reflète la priorité tout à fait claire donnée aux langues indigènes. Si les en- seignantes et enseignants alémaniques doivent motiver leurs élèves pour qu'ils apprennent l'alle- mand, leurs collègues romands ont la tâche encore plus difficile de rendre attrayant l'apprentissage de la langue de Goethe. Comment les Romands pourraient-ils être encouragés à apprendre une langue dont l'usage se perd? Où peuvent-ils trouver la motivation de s'escrimer à apprendre l'alle- mand? Un thème qui ne doit pas être passé sous silence dans ce chapitre est celui de la relation du dia- lecte et de l'allemand. La mise à l'écart de l'allemand dans les médias, dans la politique, à l'église se répercute aussi sur l'éducation: comment peut-on motiver les écoliers à apprendre à parler l'allemand si, dans le do- maine public, celui-ci se fait de plus en plus rare, si les exemples leur manquent? Personne ne niera que les jeunes des différentes régions de la Suisse, tout comme les personnes de l'économie et de la science, communiquent en anglais. Presque chaque enfant pratique l'allemand en s'amusant et ces premiers essais lui procurent sou- vent du plaisir. Pourquoi et où cette joie chez les enfants disparaît-elle? Peut-être que, dans les écoles, les enfants sont réduits au silence par des exigences trop élevées. Il est important de les amener à parler un allemand correct, sans pour autant critiquer leur consonance suisse - ceci d'autant plus que des sondages montrent que cet accent helvétique n'est pas perçu de façon néga- tive en Allemagne et en Autriche. L'allemand et le dialecte: l'un ne peut et ne

doit pas refouler l'autre, au contraire ils doivent se compléter dans une symbiose réaliste acceptable, ou comme l'a formulée Walter Haas: "Nicht reaktionäre Disziplinierung der Mundart soll zur Diskussion stehen, sondern das für beide Seitenförderliche Zueinander unserer beiden Sprachformen." On ne peut pas lutter contre le dialecte pour sauver l'allemand. On ne peut que motiver davantage à parler l'allemand. Et c'est ce qui devrait être fait et que malheureusement certains responsables en matière d'éducation n'ont pas encore assez pris en compte. On a opéré jusqu'à maintenant avec des interdictions au lieu de chercher des moyens pour réanimer le plaisir de parler bon allemand, ainsi que le dit Roland Ris. La langue d'enseignement est l'allemand. Il n'est pas besoin d'édicter de nouvelles directives; cela demande par contre des enseignantes et enseignants de se tenir de façon conséquente à cette règle - de l'école primaire à l'école polytechnique fédérale - et cela requiert des inspecteurs une surveillance de son application. La place de l'italien dans l'enseignement doit aussi être améliorée. La commission du Conseil des Etats salue donc la revalorisation prévue de cette langue dans la nouvelle ordonnance sur la reconnaissance des maturités cantonales, même si elle n'ignore pas que cette proposition s'est heurtée à de nombreuses oppositions lors de la procédure de consultation. Le thème de "l'enseignement bilingue" trouve de plus en plus d'appui. A Sierre, une telle classe a été ouverte à la fin août de cette année; Fribourg et Morat prévoient la même chose pour l'automne 1994. Au cours de ces dernières années, différents modèles scolaires ayant pour but le bilinguisme ont été développés. La commission du Conseil des Etats recommande expressément d'encourager ce type de projets pilotes.

#### **E. 41**

623 Matériel éducatif Les cultures et les mentalités des différentes régions de notre pays doivent être mieux intégrées dans l'enseignement interdisciplinaire. L'élément interculturel doit être introduit par l'aménagement des programmes par des chapitres appropriés dans le matériel didactique de diverses branches. Dès le niveau élémentaire, il existe des possibilités de familiariser les enfants avec la diversité culturelle de la Suisse. Les chants, les poèmes, les récits et les légendes sont autant d'ouvertures aux autres régions et aux autres cultures. Pourquoi choisir toujours la culture et l'histoire des Esquimaux ou des Lapons comme thème de l'enseignement général et pas pour une fois celle d'une vallée suisse? Et ensuite insérer ce thème dans le cadre d'un échange avec une classe de cette même vallée, avec un échange de lettres ou encore avec un voyage d'études? Ces "tâches culturelles" devraient se voir attribuer un poids plus important dans la formation du corps enseignant. Parmi les voies privilégiées qui mènent à l'autre, il y a la littérature: pour les niveaux supérieurs, cela devrait être un devoir - agréable en plus - de s'intéresser à la littérature de la Suisse quadrilingue. Dans ce but, des textes appropriés devraient être traduits, voire édités en version bilingue. En 1894, l'Assemblée fédérale a décidé la publication d'une carte géographique murale pour être remise à titre gratuit à toutes les écoles - mesure unique en son genre qui était valable il y a trois ans. Ne pourrait-on pas édicter un arrêté en faveur d'un recueil de littérature suisse pour toutes les écoles du pays? Mentionnons ici encore une requête déjà mentionnée dans le chapitre 3, à savoir le renouvellement de l'enseignement de l'histoire helvétique qui présente d'autres facettes en Romandie qu'en Suisse alémanique. Jusqu'à aujourd'hui, l'enseignement de l'histoire n'a cessé d'être orienté sur l'année 1291, sur les batailles de Sempach, de Morgarten et de Morat. Il faut inciter les élèves à prendre conscience du fait que la Suisse actuelle doit beaucoup plus à 1848. Présenter l'histoire du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle, montrer la contribution des différents cantons à la formation de l'Etat fédéral, expliquer quelle a été

l'influence de la Romandie et du Tessin dans ce cadre devraient être des points centraux de l'enseignement. L'histoire de notre pays doit être redéfinie à ce niveau: elle doit être placée dans le contexte de l'histoire de nos voisins et de l'histoire mondiale. Ainsi, cela permettrait de relativiser la part de mythes que connaît encore l'enseignement de l'histoire nationale. "Si notre pays veut relever le défi européen, il doit se libérer de ses mythes", écrivait Rudolf Bächtold dans un article de la "Weltwoche" du 10 décembre 1992. Un maître d'école primaire, dans un article intitulé "L'histoire suisse sur le banc d'essai", tirait la conclusion suivante: "On ne devrait pas toujours utiliser les mythes fondateurs à mauvais escient dans le but de légitimer notre comportement obstiné face au monde. Mais ces mythes fondateurs ne doivent pas non plus être rejetés ou tournés en ridicule. (...) Nous devrions en prendre soin avec attention en tant que sentiment sain de tradition et d'attachement à la patrie, tout en les menant sur la voie d'une juste modernité." (SLZ, mai 1993).

7 Conclusions des présidents des commissions

L'émotion soulevée par les résultats de la votation du 6 décembre 1992 a été considérable, non seulement quant à la signification de ce vote pour notre pays, mais aussi par la netteté des majorités qui se sont dégagées, en sens opposés, des deux côtés de la frontière linguistique, les deux Baie formant l'exception qui confirme la règle. Chacun a eu l'impression qu'une majorité romande exceptionnellement nette a été majorisée par la masse alémanique.

#### **E. 42**

Au concert de lamentations qui a suivi, nous aimerions opposer d'abord une constatation positive: la diversité de la Suisse a toujours constitué et constituera toujours sa richesse. Nous devons nous réjouir d'être citoyens d'un pays qui forme un tout sur le plan politique, mais qui présente des cultures et des sensibilités aussi variées. Les travaux des commissions ont d'ailleurs bien montré que, face aux questions posées, les clivages partisans s'effaçaient devant l'expression de perceptions nuancées de la réalité helvétique de la fin du XXe siècle, avec une volonté affirmée de continuer à avoir un destin national commun. Le vote du 6 décembre pourrait présenter une deuxième illusion: celle de faire croire que la langue est le critère de division des Suisses. En réalité, la langue n'agit ici que comme révélateur: des différences se sont manifestées ailleurs, notamment entre villes et campagnes, entre les niveaux culturels aussi... Et nous retrouvons cet autre élément positif, un élément essentiel de l'unité helvétique: les alliances et les oppositions se font et se défont en fonction des sujets abordés, de telle sorte que personne ne se trouve toujours dans la majorité ou dans la minorité. C'est la clé de l'équilibre helvétique et c'est notre devoir de le rappeler. La langue a pourtant longtemps retenu l'attention de nos commissions, ainsi que le démontre le rapport, il faut dès lors rappeler ce qu'elle est, sans doute l'expression d'une culture, mais précisément son expression, soit un moyen de communication. A cet égard, l'opinion unanime a prévalu dans nos commissions comme dans les auditions d'experts extérieurs, et d'ailleurs dans la littérature consacrée à cette matière (voir notamment Spitteler et Dürrenmatt), que les Suisses doivent mieux apprendre à communiquer entre communautés culturelles. Les Alémaniques doivent se persuader que leurs dialectes sont un obstacle majeur à la communication avec les Romands et qu'il n'est pas admissible qu'ils s'expriment en Schwyzerdütsch entre eux lorsqu'un seul romand est présent, même s'il s'agit de conversations de table! Les Romands, eux, doivent admettre une fois pour toutes que le Schwyzerdütsch est la langue maternelle de leurs compatriotes alémaniques et qu'il est l'expression de leur culture propre. Les commissions ont aussi suivi le vœu exprimé par le Prof. von Salis. Ils l'ont fait leur en renonçant une fois pour toute à l'expression "barrière de rösti", en "jetant cette expression inepte et qui réduit le problème d'une manière

simplificatrice dans les décombres des slogans polémiques auxquels elle appartient". Le vote du 6 décembre a rappelé, ce que certains ont curieusement paru découvrir, que la Suisse est multiculturelle. La culture politique (si l'on ose employer cette expression un peu antinomique), qui nous est commune et dont nous ne sommes pas peu fiers, c'est la tolérance, non seulement envers les minorités politiques, mais aussi envers les autres groupes culturels. Or cette tolérance peut-être mise à mal par le non-respect de l'identité et de la manière de vivre des autres. Cela doit aussi être un avertissement pour les autorités politiques, qui ont à repenser un fédéralisme moderne, qui est l'essence même de notre Confédération. Seul ce qu'il est indispensable de régler à l'échelon national doit l'être. Car, contrairement à la Confédération, les cantons et les communes présentent naturellement une beaucoup plus grande homogénéité culturelle. Il faut donc laisser à ces entités, en particulier pour tout ce qui touche à la manière d'être et de vivre, aux aspirations sociales, culturelles et politiques, le soin de réglementer - ou de ne pas réglementer(1) - les problèmes communautaires. Il est tout de même étrange que nous prétendions exporter notre fédéralisme comme l'un des moyens de résoudre les conflits (cf. la contribution du Schweizerischen Institut für Auslandsforschung: Föderalismus - Mittel der Konfliktbewältigung) et que nous appliquions que si peu la recette à nous-mêmes!

#### **E. 43**

Nous souhaitons, pour terminer, remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux des commissions. Nous avons beaucoup appris au long de nos séances, et cela dans un esprit toujours positif. Puissions nous, à notre tour, recommander à nos compatriotes de mieux se découvrir mutuellement pour mieux percevoir la chance que nous avons de vivre ensemble en étant si différents. Paradoxalement, c'est en découvrant et en respectant nos différences que nous serons plus unis. Jean-François Leuba Otto Piller

#### **E. 44**

Deuxième partie 8 Recommandations et propositions des commissions du Conseil national et du Conseil des Etats Divers / Allgemeines: 1. a. Chercher les liens qui unissent les Suisses dans notre constitution en ouvrant, sur la toile de fond de la position internationale de la Suisse, un grand débat national comme but de la réforme de la constitution. Cette question pourrait constituer le "thème de l'année" en appelant toutes les associations à en débattre en tenant compte de leurs propres affinités, et faire part des résultats de leurs discussions à un groupe chargé de rassembler ces témoignages et de les traduire en termes constitutionnels. Dans le même sens, coordonner les activités des organisations actives dans le domaine multiculturel, les amener à se réunir pour qu'elles étudient ce qu'elles pourraient mettre en commun et ce qu'elles pourraient supprimer pour cause de double-emploi; b. Coordonner les activités de ces organisations, des cantons et des médias dans ce domaine; c. Encourager l'association suisse des communes à faire davantage de jumelages entre communes de régions linguistiques différentes. a. Die gemeinsamen Bande, die die Schweiz zusammenhalten, über die Verfassung zu festigen suchen, indem vor dem Hintergrund der internationalen Stellung der Schweiz eine grosse Debatte in die Wege geleitet wird, deren Ziel die Verfassungsreform ist. Dieses Thema könnte zum "Thema des Jahres" werden, indem alle Vereinigungen ihren Teil zu dieser Debatte beitragen und die Ergebnisse ihrer Diskussion einer Gruppe vorlegen, die damit beauftragt ist, diese Zeugnisse zusammenzutragen und in die Verfassung einzubringen. Im gleichen Sinn: Koordinierung der Aktivitäten der im multikulturellen Bereich tätigen Organisationen; Förderung von Zusammenkünften dieser Organisationen mit dem Ziel, die Möglichkeiten von

Zusammenlegungen zur Vermeidung von Doppelspurigkeiten zu untersuchen. b. Koordinierung der Aktivitäten in diesem Bereich zwischen diesen Organisationen, den Kantonen und den Medien. c. Den Schweizerischen Gemeindeverband zu vermehrten Gemeindeparterschaften zwischen den verschiedenen Sprachregionen ermuntern. 2. a. 1998: les 150 ans de l'Etat fédéral - profiter de l'événement pour en faire la fête de tous les Suisses et qu'elle soit l'occasion d'une réflexion sur les événements qui ont fait la Suisse, sa raison d'être à l'époque et les raisons d'être qu'on peut lui trouver aujourd'hui. b. Réaliser la révision totale de la constitution fédérale pour permettre une revitalisation politique du pays. c. Organisation d'une Exposition nationale pour l'an 2000. a. 1998: Die 150-Jahr-Feier des Bundesstaates als Gelegenheit nützen, um daraus ein Fest aller Schweizer zu veranstalten und sich dabei Gedanken zu machen, unter welchen Umständen und warum die Schweiz damals entstanden ist und welche Gründe heute für die Existenz der Schweiz sprechen. b. Totalrevision der Bundesverfassung, um eine politische Revitalisierung unseres Landes zu ermöglichen. c. Organisation einer Landesausstellung im Jahr 2000.

#### **E. 45**

Les intérêts des minorités culturelles et linguistiques doivent être particulièrement pris en compte dans le cadre de la réforme du gouvernement et de la réforme du Parlement: la structure étatique fédéraliste, le principe de subsidiarité et le principe de la compréhension dans le système gouvernemental doivent être renforcés ainsi que d'autres éléments de culture politique de cet ordre. Im Rahmen der Regierungs- und Parlamentsreform sind den Anliegen der sprachlichen und kulturellen Minderheiten besondere Beachtung zu schenken: Der föderalistische Staatsaufbau, das Subsidiaritätsprinzip und der Grundsatz der Verständigung im Regierungssystem sind neben anderen Elementen der selben politischen Kultur zu stärken. Les autorités fédérales (Conseil fédéral, Chambres fédérales et administration) doivent appliquer le principe de subsidiarité à l'égard des cantons dans tous les domaines de la législation fédérale qui touchent d'une manière ou d'une autre à la langue, à la culture, aux mentalités et aux habitudes de la Suisse pluriculturelle et dans toute la mesure où une solution uniforme ne s'impose pas impérativement. Die Bundesbehörden (Bundesrat, Bundesversammlung, Bundesverwaltung) wenden das Subsidiaritätsprinzip gegenüber den Kantonen in allen Bereichen der Bundesgesetzgebung an, die in irgendeiner Weise die Sprache, die Kultur, die Mentalitäten und die Traditionen der multikulturellen Schweiz tangieren und sofern sich keine einheitliche Lösung aufzwingt. Le Conseil fédéral est chargé, au moyen de mesures appropriées et en collaboration avec les institutions de droit public et privé oeuvrant dans ce domaine, d'engager des discussions susceptibles de promouvoir le rapprochement et la solidarité entre les différentes régions de notre pays et de contribuer à l'instauration d'une identité nationale. Il garantit la coordination professionnelle de toutes les institutions de droit public et privé oeuvrant dans ce domaine. Der Bundesrat wird beauftragt, durch geeignete Massnahmen und in Zusammenarbeit mit diesbezüglich tätigen öffentlichen und privaten Institutionen Diskussionsprozesse in Gang zu bringen, die geeignet sind, die Verständigung und die Solidarität zwischen den verschiedenen Sprachregionen unseres Landes zu fördern und zur gesamtschweizerischen Identitätsbildung beizutragen. Er gewährleistet die professionelle Koordination aller auf diesem Gebiet tätigen öffentlichen und privaten Institutionen. Médias / Medien 6. Les médias sont invités à utiliser les sources d'information suisses de toutes les régions linguistiques. Die Medien werden eingeladen, schweizerische Informationsquellen aus allen Sprachgebieten zu nutzen. 1. Utilisation - création - des émissions politiques nationales faites par les journalistes des différentes régions linguistiques. Recommandation aux

médias pour qu'ils ne s'intéressent pas qu'aux personnalités politiques de leur canton ou de leur région. Schaffung von nationalen politischen Sendungen unter Mitarbeit von Journalistinnen und Journalisten aus den verschiedenen Sprachgebieten. Empfehlung an die Medien, auch Persönlichkeiten aus den jeweils anderen Sprachgebieten oder Kantonen zu Wort kommen zu lassen.

#### **E. 46**

8. Participation accrue des universités à la formation des journalistes. Soutien plus massif à la formation des journalistes à Lucerne, Lausanne et Lugano (Médienausbildungszentrum, MAZ). Vermehrte Beteiligung der Universitäten an der journalistischen Ausbildung. Stärkere Unterstützung der Medienausbildungszentren (MAZ) in Litzern (Kastanienbaum), Lausanne und Lugano. 9. Les émissions d'information d'intérêt national à la télévision et à la radio en Suisse alémanique doivent être diffusées en allemand, ainsi que le dit la concession. Entsprechend der Konzession sind Informationssendungen von nationalem Interesse im Radio und Fernsehen der deutschen Schweiz in der Schriftsprache auszustrahlen. 10. Les trois télévisions régionales sont appelées, à partir d'initiatives de la SSR, à présenter une section informative commune ayant le même contenu dans les téléjournaux concernant l'actualité nationale. Die drei schweizerischen Sendeanstalten werden aufgerufen, bei den Inlandnachrichten einen gemeinsamen Informationsteil gemeinsamen Inhaltes auszustrahlen, wobei die SRG dafür entsprechende Anregungen herausgibt. 11. Meilleure attribution de fréquences (radio) pour la diffusion du programme de la radio suisse allemande en Suisse romande et en Suisse italienne et vice-versa. Créer la possibilité de diffuser Radio suisse internationale sur la bande FM. Bessere Frequenzuteilung für die Ausstrahlung der Programme der französischen und italienischen Schweiz in der Deutschschweiz und umgekehrt. Schaffung einer Möglichkeit, Radio Schweiz International auf dem FM-Bereich auszustrahlen. 12. Langues nationales à la radio: projet des trois émetteurs nationaux Espace 2 - DRS 2 - RSI 2. Durant les mois de juillet et août, les deuxièmes programmes de nos trois émetteurs nationaux doivent diffuser un programme d'enseignement réparti sur plusieurs émissions afin de permettre aux auditeurs d'apprendre une deuxième ou une troisième langue nationale ou, le cas échéant, de rafraîchir leurs connaissances. Landessprachen am Radio: Projekt der drei Landessender Espace 2 - DRS 2 - RSI 2. In den Sommermonaten Juli/August soll über die zweiten Programme unserer drei Landessender ein Sprachkursprogramm ausgestrahlt werden, das den Zuhörerinnen und Zuhörern in mehreren Sendefolgen den (Wieder-)Einstieg in die zweite und dritte Landessprache ermöglichen soll. Enseignement / Bildungsbereich 13. Recommandation de la Confédération aux cantons pour qu'ils conduisent des expériences pilotes d'enseignement bilingue. Recommandation pour que l'allemand soit parlé en Suisse allemande dès l'école primaire jusqu'à l'université. Empfehlung des Bundes gegenüber den Kantonen, Pilotprojekte für einen zweisprachigen Unterricht durchzuführen. Empfehlung, in der Deutschschweiz von der Primarschule bis zur Universität die Schriftsprache als Unterrichtssprache zu verwenden. 14. La Conférence des Chefs des départements cantonaux de l'instruction publique est priée d'examiner les possibilités d'encourager l'apprentissage d'une autre langue nationale par

#### **E. 47**

"immersion" (enseignement dans la langue à apprendre d'autres branches, telles que arithmétique, géographie, gymnastique), en favorisant pour cela aussi les échanges entre enseignants venant d'autres régions linguistiques pour un semestre ou une année. Die

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren wird angehalten, die Möglichkeiten zu prüfen, das Erlernen einer anderen Landessprache nach der "Immersion"-Methode anzuregen (Unterrichtung anderer Fächer, zum Beispiel Rechnen, Geographie, Turnen - in der zu erlernenden Sprache). Dabei wäre gleichzeitig der Austausch von Lehrkräften zwischen den verschiedenen Sprachregionen -für die Dauer von jeweils einem Semester oder einem Jahr - zu fördern. 15. La CDIP est invitée à impliquer les différentes cultures et les diverses mentalités de la Suisse dans l'enseignement interdisciplinaire et de créer le matériel pédagogique nécessaire. Der EDK wird eingeladen, die verschiedenen Schweizer Kulturen und Mentalitäten vermehrt in den fachübergreifenden Unterricht einzubeziehen und die notwendigen Lehrmittel zu schaffen. 16. Cours intensifs dans une autre région linguistique de notre pays à l'intention des futurs enseignants. Dans le cadre de l'apprentissage au niveau primaire d'une deuxième langue nationale, la CDIP formule des directives pour une formation pratique des enseignants dans la région linguistique correspondante. Intensivwochen für angehende Lehrkräfte in einem anderssprachigen Landesteil. Im Rahmen der Vorverlegung des Unterrichts in der zweiten Landessprache erlässt die EDK Richtlinien für die praktische Ausbildung der Lehrkräfte in der zweiten Landessprache. 17. Moderniser l'enseignement de l'histoire en Suisse pour que les événements fondateurs de la Suisse ne soient pas que ceux de 1291, mais aussi et surtout ceux de 1848. (Re-)définir notre histoire nationale dans le contexte de l'histoire du monde et des pays qui nous entourent ce qui contribuerait à relativiser la mythologie qui imprègne encore l'enseignement de l'histoire. Mittels einer Modernisierung des Geschichtsunterrichtes in der Schweiz das Bewusstsein dafür wecken, dass die heutige Schweiz mehr von den Ereignissen von 1848 als von jenen von 1291 geprägt ist. Unsere Landesgeschichte neu definieren, indem sie in den Kontext der Weltgeschichte und der Geschichte unserer Nachbarländer gestellt wird, dies würde zu einer Relativierung des Verständnisses der Mythen beitragen, von dem unser Geschichtsunterricht noch immer geprägt ist. 18. Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité: pour renforcer la compréhension entre les régions linguistiques, la troisième langue nationale doit être prise en considération. Maturitätsanerkennungsverordnung (MAV): Zur Verstärkung der Gemeinsamkeiten ist die dritte Landessprache einzubeziehen. 19. La CDIP, en collaboration avec l'Organisation faîtière des enseignants et enseignantes suisses (ECH) ainsi que les éditeurs de périodiques destinés à la jeunesse de toutes les régions du pays instituent un groupe de travail chargé d'examiner l'opportunité d'offrir à titre gratuit dans les périodiques destinés à la jeunesse suisse, une page hebdomadaire intégralement rédigée comprenant des textes illustrés (ou des bandes dessinées) présentées sous forme de tableau synoptique dans les trois langues officielles et concernant les centres d'intérêt des 11 à 16 ans. Die EDK wird eingeladen, in Zusammenarbeit mit dem Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer (LCH) sowie mit den Jugendzeitschriftenverlagen aus allen Landesleilen eine Arbeitsgruppe mit folgendem Auftrag zu bilden: Prüfen, ob es sinnvoll ist, den Schweizer Jugendzeitschriften einmal wöchentlich eine vollständig redigierte Seite zum freien Abdruck

#### **E. 48**

anzubieten. Dabei würde es sich um illustrierte Texte (oder Comics) handeln die parallel in den drei Amtssprachen präsentiert und auf die Interessen der 11- bis 16-jährigen zugeschnitten wären. Echanges / Austausch 20. (Institutionnaliser les échanges ou certains pour leur conférer une plus grande efficacité) a. Encourager les échanges pendant les études, ceci à tous les niveaux. En particulier, encourager les universités à reconnaître les examens des autres universités helvétiques pour favoriser la mobilité des étudiants. b. Etendre la mobilité

à d'autres groupes de jeunes (apprentis, écoliers...); c. Encourager le premier emploi (après formation) dans une autre région linguistique en offrant une infrastructure, en équipant des bureaux de placements et d'information, en accordant des avantages financiers...; d. Encourager les échanges d'enseignants, non seulement pour les langues, mais aussi pour les sciences humaines; e. La possibilité doit être offerte aux journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision d'effectuer des stages dans les rédactions correspondantes situées dans une autre région linguistique de notre pays. f. Organisation d'écoles de recrues et de cours de répétitions bilingues. (Institutionalisierung des zwischenregionalen Austausches - oder gewisser Austauschbereiche zur Verbesserung seiner Wirksamkeit) a. Der Austausch während der Studienzeit ist vermehrt zu fördern. Um die Mobilität der Studierenden zu fördern, müsste vor allem auch auf eine gegenseitige Anerkennung der Hochschulabschlüsse hingewirkt werden. b. die Mobilität auf andere Jugendgruppen ausdehnen (Lehrlinge, Schüler...); c. junge Erwerbstätige dazu ermutigen, nach der Ausbildung ihre erste Arbeitsstelle in einem anderssprachigen Landesteil anzutreten, indem entsprechende Infrastrukturen angeboten, Stellenvermittlungsbüros und Informationsstellen eingerichtet, finanzielle Vorteile gewährt werden ... ; d. den Austausch von Lehrkräften fördern, nicht nur im sprachlichen, sondern auch im geisteswissenschaftlichen Bereich; e. Medienschaffende bei Presse, Radio und Fernsehen erhalten Gelegenheit, auf entsprechenden Redaktionen in anderssprachigen Landesteilen ein Praktikum zu absolvieren. f. Durchführung von gemischtsprachigen Rekrutenschulen und Wiederholungskursen in der Armee. 21. Selon l'exemple de "Jeunesse pour l'Europe", le Conseil fédéral est prié de faire en sorte qu'un programme d'échange analogue puisse être réalisé à l'échelon national. Analog zum Beispiel "Jugend für Europa" soll der Bundesrat darauf hinwirken, dass ein entsprechendes Austauschprogramm auf schweizerischer Ebene realisiert werden kann. Economie / Wirtschaft 22. La commission souhaite que les mondes économique et politique se côtoient davantage, s'intéressent davantage l'un à l'autre pour que l'économie soit dans la mesure du possible attentive aux besoins et aux souhaits de la Suisse romande et de la Suisse italienne. Dans ce sens, 4 Feuille fédérale. 146" année. Vol. I

#### **E. 49**

les entreprises doivent être convaincues de l'importance de permettre à des collaboratrices et des collaborateurs d'assumer des mandats politiques afin de favoriser la prise en compte des préoccupations respectives de chacun de ces milieux par l'autre. Die Kommission wünscht, dass die Vertreter aus Wirtschaft und Politik sich vermehrt zusammensuchen und einander mehr Interesse entgegenbringen. Die Wirtschaftsverbände werden deshalb aufgefordert, den Bedürfnissen und Anliegen der französischen und der italienischen Schweiz mehr Beachtung zu schenken. In diesem Sinn sind die Unternehmen von der Wichtigkeit zu überzeugen, Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern die Annahme von politischen Ämtern zu ermöglichen, damit die Probleme und Anliegen gegenseitig wahrgenommen und berücksichtigt werden können. Proposition aux Bureaux / Antrag an die Büros 23. Comité composé de membres du Conseil national et du Conseil des Etats (env. 6 membres) qui serait chargé d'accompagner et de suivre la réalisation des recommandations de la commission. Le Parlement doit s'identifier à la problématique de la compréhension entre les régions linguistiques du pays. Ausschuss aus Mitgliedern des Nationalrates und Ständerates (ca. 6 Mitglieder) bilden, der die Umsetzung der Empfehlungen der Kommission begleitet. Das Parlament muss sich mit der Problematik der Verständigung zwischen den Sprachgebieten identifizieren.

## E. 50

Antrag der Kommissionen vom 22. Oktober 1993 Motion der Kommissionen . Der Bundesrat schenkt der sprachlichen und regionalen Verständigung innerhalb der Schweiz bei allen Beschlüssen besondere Beachtung. Er wird beauftragt, Maßnahmen zu treffen und der Bundesversammlung die nötigen Gesetzänderungen zu unterbreiten, um die im Anhang des Berichtes vom 22. Oktober 1993 formulierten Vorschläge der Kommissionen zu verwirklichen. Wo die Zuständigkeit des Bundes fehlt, leitet der Bundesrat die Vorschläge an die Kantone oder an die zuständigen staatlichen oder privaten Organisationen weiter. Er prüft jeweils, ob er diese bei der Verwirklichung der Vorschläge unterstützen kann. Der Bundesrat berichtet der Bundesversammlung laufend im Rahmen des Geschäftsberichtes über die Ergebnisse sowie über den Stand der sprachlichen und regionalen Verständigung in der Schweiz. Proposition des commissions du 22 octobre 1993 Motion des commissions Le Conseil fédéral accorde, dans toutes ses décisions, une attention particulière à la compréhension linguistique et régionale en Suisse. Il est chargé de prendre des mesures et de soumettre à l'Assemblée fédérale les modifications de lois nécessaires afin de concrétiser les propositions de la commission formulées en annexe au rapport du 22 octobre 1993. Lorsque la compétence fédérale fait défaut, le Conseil fédéral transmet les propositions aux cantons ou aux organisations publiques ou privées compétentes et examine dans chaque cas s'il y a lieu de leur accorder son soutien en l'occurrence. Le Conseil fédéral fait rapport de façon régulière à l'Assemblée fédérale dans le cadre du rapport sur la gestion de l'administration fédérale sur les résultats ainsi que sur l'état de la compréhension linguistique et régionale en Suisse. Die Motion wird in beiden Räten eingereicht. La motion est déposée dans les deux conseils. 51

Annexes 1 Dates des séances Séances de la commission du Conseil National 10 février 1993 Audition (à laquelle étaient aussi conviés les membres de la commission du Conseil des Etats): • Prof. Jean-François Bergier, EPFZ Prof. Dr. Wolf Linder, Centre de recherche politique suisse Roger de Week, rédacteur en chef du "Tages-Anzeiger" Thèmes: comportement lors des votations, rapport avec les pays voisins, rapport à l'histoire du pays. etc. 18 février 1993 Séance au centre de rencontre du château de Waldegg, Soleure 4/5 mai Séance à Lausanne sur le thème de l'éducation. Invités: M. le conseiller aux Etats Jean Cavadini, président de la CDIP M. le conseiller d'Etat Peler Schmid, vice-président de la CDIP 2 septembre 1993 Séance à Berne Séances de la commission du Conseil des Etats 27 janvier 1993 Séance à Berne 24 février 1993 Audition sur le thème des médias et de l'économie (à laquelle étaient également conviés les membres de la commission du Conseil National): Sergio Carata, rédacteur en chef du "Corriere del Ticino" Jacques Pilet, rédacteur en chef, "Le Nouveau Quotidien" Antonio Riva, directeur général SSR Dr. Peter Studer, rédacteur en chef, télévision suisse DRS Otto Loepfe, président de Swissair Dr. Marc Moret, président et délégué au conseil d'administration de Sandoz S.A. Dr. Viktor Schmid, ASCOM 52

26 avril 1993 Séance à Berne 17 juin 1993 Discussion avec le Prof. Dr. J.-R. von Salis au château de Brunegg 22 octobre 1993 Séance commune des deux commissions. Adoption du rapport et des recommandations pour transmission au plénum. 53

2 Littérature citée - DFI Le quadrilinguisme en Suisse -présent et futur. Rapport d'un groupe de travail du DFI, 1989 - EDK/SRG Mundart - Hochsprache in Schule und Medien. Bern 1988 - Dürrenmatt Friedrich Ober die Grenzen. 5 Gespräche. München 1993 - Im Hof Ulrich -Mythos Schweiz. Zürich 1991 -La dimension historique de l'identité nationale. PNR

21 - Ris Roland Sprachenprobleme in der Schweiz und ihre Auswirkungen auf die Medien. Bern 1989 ° - Schwander Marcel - Fondue und Röschi. Zürich 1993 - Schweiz. München 1991 - Spitteler Carl Unser Schweizer Standpunkt. Rede vom 14. 12. 1914, gehalten im Rahmen der Ortsgruppe der Neuen Helvetischen Gesellschaft Zürich. - Vouga Jean-Pierre Die Schweiz im Spiegel ihrer Sprachen. Aarau 1990 54

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Commissions de la compréhension du Conseil national et du Conseil des Etats "... nous soucier de nos incompréhensions" Rapport des commissions du 22 octobre 1993 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1994 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 01 Cahier Numero Geschäftsnummer 92.083 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 11.01.1994 Date Data Seite 19-54 Page Pagina Ref. No 10 107 636 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.